

Pas de nouveau Larzac à Notre-Dame-des-Landes

PAR AGENCE REUTERS
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 20 MARS 2018

Le secrétaire d'État à la Transition écologique a écarté mardi toute gestion collective des terres de l'ex-ZAD de Notre-Dame-des-Landes, à l'instar de ce qui avait été fait en 1984 après l'abandon de l'extension du camp militaire du Larzac et comme le réclament les opposants à l'ex-projet d'aéroport.

NANTES (Reuters) - Le secrétaire d'État à la Transition écologique a écarté mardi toute gestion collective des terres de l'ex-ZAD de Notre-Dame-des-Landes, à l'instar de ce qui avait été fait en 1984 après l'abandon de l'extension du camp militaire du Larzac et comme le réclament les opposants à l'ex-projet d'aéroport.

"Nous pensons que la solution est une solution individuelle", a déclaré aux journalistes Sébastien Lecornu, après une rencontre à Nantes à la préfecture avec une délégation des occupants de la ZAD.

"Nous tournons donc le dos à toute forme de gestion collective (...) de l'ensemble de ces terres", a insisté le secrétaire d'État. "C'est le modèle du Larzac qui

est promu par ces associations, et je leur ai dit très clairement que le Larzac n'était pas le modèle que l'État retenait."

Sébastien Lecornu a par ailleurs refusé de se prononcer sur d'éventuelles expulsions après la fin de la trêve hivernale le 1er avril, alors qu'il avait déclaré le matin sur RTL qu'un "compte à rebours" était lancé pour "les personnes qui n'ont rien à faire sur cette zone" ou qui sont "sans droit ni titre".

Au terme de leur rencontre en préfecture, les membres de la « délégation des occupants de l'ex-ZAD » ont quant à eux salué les échanges « riches » avec le secrétaire d'État, mais ont déploré un « seul bémol », à savoir « le maintien de cette épée de Damoclès au-dessus de la tête ».

"Le ministre est suffisamment fin et subtil pour ni dire qu'il va nous expulser, ni dire qu'il ne va pas nous expulser", a dit un zadiste. "Pour l'instant, (...) le ministre a réitéré ces menaces ce matin sur RTL. Ce n'est pas pour nous la meilleure façon d'enclencher ce dialogue apaisé, mais on a toujours bon espoir de les convaincre de ne pas procéder à une telle opération."

Le gouvernement a refermé ce dossier vieux de 50 ans en janvier après plusieurs mois de consultations et de discussions. Ce site de 1.600 hectares situé à une vingtaine de kilomètres de Nantes était occupé depuis 2009 par les opposants au projet.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doga, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.